

*Initiatives ministérielles*

Le chef du Bloc québécois, autrefois, lorsqu'il était ministre de l'Environnement du Canada, a lu le Décret sur les lignes directrices. Il a lu également les décisions de la Cour suprême et, rapidement, il a compris que si le décret devait être appliqué comme une loi, tel qu'ordonné par les tribunaux, le fédéral se retrouverait dans une situation impossible. C'est pourquoi l'honorable député a exigé qu'un projet de réforme soit mis en oeuvre dans les plus brefs délais. À cet égard, il faut admettre que la critique du Bloc a fait de belles pirouettes. Elle a dit que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est inacceptable, parce qu'elle est différente du projet de loi C-78 qui avait été soumis au Cabinet par le député de Lac-Saint-Jean, quelques jours avant de démissionner en catastrophe du gouvernement conservateur, on s'en souviendra.

• (1735)

Pour une fois, lorsqu'elle parle de différence, je dois dire que la critique du Bloc a partiellement raison. Des douzaines d'amendements ont été proposés par le comité de cette Chambre et par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui représente, en fait, l'ensemble des intérêts des provinces en matière environnementale.

Regardons ensemble, et ceci brièvement, les principaux amendements apportés. Tout d'abord, une dizaine d'amendements ont été apportés au projet de loi Bouchard pour faciliter l'harmonisation entre le processus fédéral et celui des provinces. Certains obligent désormais la ministre de l'Environnement à consulter des provinces et de coopérer avec elles avant de mettre sur pied une commission d'examen. D'autres amendements permettent aux autorités fédérales de déléguer aux provinces la tenue des examens préalables, des études approfondies, des mesures d'atténuation et même des programmes de suivi.

Aussi, on parle ici d'une délégation possible d'une grande majorité de toutes les évaluations environnementales effectuées par le gouvernement fédéral. Des amendements ont été apportés pour favoriser la participation du public. Plusieurs clauses ont été ajoutées afin de réduire la discrétion des autorités fédérales, discrétion qu'elles possédaient auparavant.

Des amendements ont été apportés au projet de loi Bouchard pour réduire l'incertitude quant à l'application de la loi, notamment au chapitre des activités fédérales. Mais le préambule du projet de loi Bouchard a été modifié afin d'intégrer le concept du développement durable.

La critique du Bloc a donc raison. Plusieurs modifications importantes ont été apportées au projet de loi Bouchard. J'aimerais bien qu'elle indique, pour l'édification de cette Chambre, quels amendements sont condamnés par son parti. En fait, l'ensemble des modifications de ce fameux projet de loi qu'on vient de voir, qu'on vient de passer en revue, sont des modifications qui s'inscrivent dans l'esprit de ce gouvernement, l'esprit qui vise à ce que nous puissions agir en fonction de la politique actuelle qui mise d'abord et avant tout sur le fédéralisme évolutif.

Ce projet de loi nous permettra de travailler de concert avec l'ensemble des provinces et de façon plus adéquate également avec l'ensemble de la population. C'est justement là où le bât blesse pour le parti de l'opposition officielle, car le projet de loi démontre d'une façon incroyable comment le fédéralisme peut fonctionner lorsqu'on y croit. C'est ça le problème du côté de l'opposition officielle. Quand on parle du fédéralisme, on ne

voudrait surtout pas que ce système, qui est probablement le plus beau système au monde, puisse fonctionner. C'est pour ça que chaque fois, lorsqu'on dit que le chef du Bloc a quitté le gouvernement conservateur de l'époque, c'est parce qu'il croyait et il savait que ça ne fonctionnait plus.

Je trouve que c'est jeter la serviette bien tôt et un peu trop tôt sur un système qui évolue et qui réagit en fonction des besoins de la population. On dit souvent, non seulement au Québec mais au Canada, que le fédéralisme a des problèmes. Je réponds en disant Dieu merci que le fédéralisme a des problèmes, parce que si le fédéralisme a des problèmes, c'est donc dire que la population a changé, que la population a évolué et notre devoir, à nous, comme parlementaires au niveau fédéral, comme parlementaires dans cette Chambre, c'est de refléter justement cette évolution de la population et de se concerter pour faire en sorte que le système politique dans lequel nous vivons, que le système fédéral dans lequel nous évoluons, évolue avec les attentes de cette population.

Il s'agissait là d'une petite incartade. Je vais revenir au projet de loi.

• (1740)

Et si La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale était en fait une tentative du fédéral pour s'immiscer dans les affaires du Québec, comme je viens de le dire, comment la critique du Bloc peut-elle expliquer qu'une succession de quatre ministres fédéraux de l'Environnement provenant du contingent de députés conservateurs du Québec aient été liés si intimement à ce projet de réforme? Ils l'ont conçu, déposé en Chambre, y ont apporté des amendements, l'ont fait adopter et ils l'ont défendu lors des dernières élections fédérales. Si on suit la philosophie ou la façon de penser du Bloc québécois, force nous serait d'admettre que probablement tous ces Québécois et Québécoises qui se sont commis à ce projet de loi se sont fourvoyés.

En fait, la question qu'il faut se demander est celle-ci: Est-ce que le Bloc posséderait la science infuse? Est-ce que ces gens qui se sont prononcés pour le projet de loi étaient tous dans l'erreur? En fait, la réponse est simple. Comme je l'ai dit auparavant, le projet de loi est tellement éloquent, il représente une démonstration tellement éloquente de ce qu'est le fédéralisme rentable, qu'il est évident qu'il n'est pas dans leur intérêt de réagir positivement, puisque ces gens, au risque de me répéter, n'agissent qu'en fonction d'une façon de penser, c'est-à-dire la séparation du Québec.

Là où le bât blesse et là où c'est dangereux, c'est qu'ils en perdent toute objectivité—ce que je trouve bien triste—au détriment des intérêts de l'ensemble de la population québécoise. En fait, non, les gens qui ont appuyé ce projet de loi n'étaient pas tous dans l'erreur. Les commentaires de la critique du Bloc semblent plutôt indiquer la présence d'une grosse courroie de transmission entre son bureau et celui des Affaires intergouvernementales du gouvernement du Québec. Vous savez, le malheur du Bloc québécois, présentement, c'est qu'il n'est qu'une courroie de transmission. En fait, on pourrait dire qu'il s'agit d'un secrétariat du Parti québécois. Les députés du Bloc n'ont plus leur propre entité. Ils n'ont plus leur propre façon de penser. Ils n'ont plus leur propre façon d'être et leur philosophie. Ils sont contrôlés comme des pantins par le gouvernement du Québec qui, lui, agit uniquement en fonction d'une doctrine que j'appelle la séparation.